

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre

L'organisme de formation : AJC INGENIERIE Numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation : N° activité 11 75 51 886 75

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 414 248 203 00021

Adresse de l'organisme de formation : 6 RUE ROUGEMONT 75009 PARIS

Et

Le stagiaire : M. / Mme LECLERE FAKRI

Adresse : 15 rue d'alande lorraine drancy 93700

I – OBJET

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation professionnelle intitulée : **Développeur WEB**

II – NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Cette formation permettra au stagiaire de :

Comprendre les besoins et les spécifications techniques

Savoir développer Frontend avec des technologies HTML, CSS, et JavaScript

S'initier à l'accessibilité et de l'éco-conception.

Développer multiplateformes.

La durée de la formation est fixée à 57 jours, soit 399 heures.

Les horaires de la formation : **de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.**

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat ainsi que le planning.

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

BAC minimum

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du 23/09/2024 au 12/12/2024 inclus.

Lieu de formation : Mixte

-Formation à distance en Visio conférence (Virtual Classroom).

- AJC FORMATION IVRY

161 avenue de Verdun

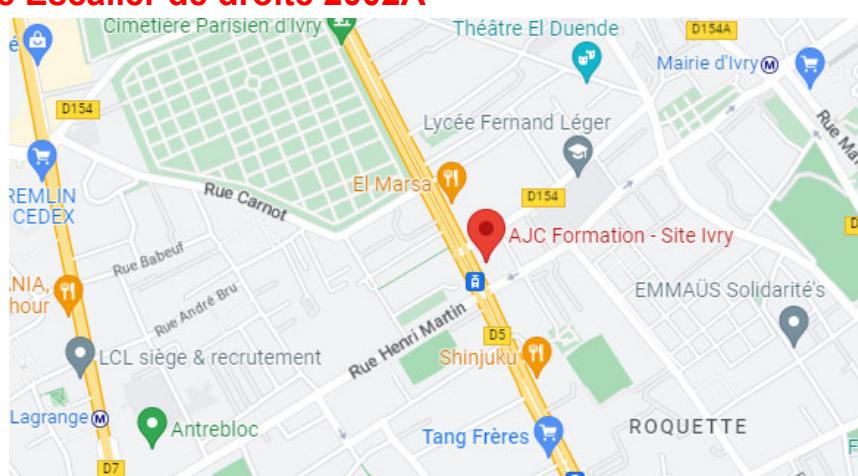
94200 Ivry sur Seine

Station : Briqueterie (T9)

2^{ième} étage (au-dessus du POLE EMPLOI) – porte de Droite

Code Ascenseur 4691A

Code Escalier de droite 2002A



Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

- Utilisation de notre logiciel de formation en ligne permettant la présentation du cours et la prise en main à distance
- Alternance d'exercices, cas pratiques et de notions théoriques.
- Mise en place d'atelier de groupe (en présentiel comme en distanciel)
- Evaluation, cas pratiques

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- QCM
- Grille d'évaluation
- Travaux pratiques

- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Entretiens avec le formateur

VI – SANCTION DE LA FORMATION

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes

- Rappel à l'ordre de la part du formateur ;
- Notification à l'employeur ou à tout tiers compétent susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires ;
- Exclusion temporaire de la formation ;
- Exclusion définitive de la formation. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe les parties suivantes, le stagiaire ; le représentant de l'employeur ; le représentant du financeur.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuilles de présence signées par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation

IX - DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 5 jours pour se rétracter avant la date du début de la formation. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

X – DISPOSITIONS FINANCIERES (pris en charge par France Travail)

Le prix de l'action de formation continue est fixé à : 8458.80 € TTC.

XI – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas de renoncement par le bénéficiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée.

XII – QUALITE

La qualité est au cœur de notre préoccupation, le certificat QUALIOPI est disponible sur demande sur admin@ajc-ingenierie.fr

XIII – RECLAMATIONS

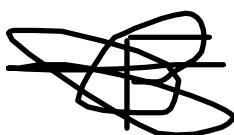
Pour toutes réclamations, veuillez nous faire parvenir un mail sur admin@ajc-ingenierie.fr, il sera traité dans les meilleurs délais.

Tout usager de France Travail peut saisir le médiateur. La saisine se fait par courrier postal ou électronique (mediateur.national@francetravail.fr). La médiation de France Travail est constituée d'un Médiateur national et de Médiateurs régionaux, un dans chaque région.

Fait en double exemplaire, à Paris le 22/09/2024

Pour le stagiaire

Nom et signature : LECLERE FAKRI



Pour l'organisme de formation

Nom, qualité et signature : Jeanne Aghel – Responsable Administratif



AJC INGENIERIE
6, Rue Rougemont - 75009 PARIS
Tél : 01 35 78 56 71 Fax : 01 72 12 73 73
SIRET : FR 248 203 00021 - N° TVA : FR 11 71 54 77